

# Conseil municipal du 08 février 2022

L'an deux mil vingt-deux le 08 février à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 05 février 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUGELET, maire.

**Présents** : DUGELET Isabelle, VAGINAY Laurent, VERMOREL Michaël, MONCORGÉ Philippe, COMTE Coralie, CHARLES Ghislain, DELETRE Joffrey, NARBOUX Stéphanie, DESPORTE Julien, FERAILLE Marcel, POINAS Clarisse,

**Absents excusés** : COHEN Sylvie, MAGUET Natacha, POLLOCE Florent,

1 pouvoir : MAGUET Natacha à NARBOUX Stéphanie

Secrétaire de séance : POINAS Clarisse,

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Avant de débiter la séance, Madame le maire ajoute à l'ordre du jour une délibération relative à la facturation du solde 2020 dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement signée avec l'association « les Touchatous ».

## 1. Assainissement

### **Transfert surtaxes de Suez à la mairie**

Pour la gestion de son réseau d'assainissement public, de sa station d'épuration à boues activées et de sa station de relevage dite « St Jean », la commune de La Gresle a mis en place, depuis 2010, une délégation de service public (DSP). Cette DSP est assurée par l'entreprise SUEZ, le contrat arrive à échéance le 22 février 2022.

La commune de La Gresle a, dès lors, étudié les différents modes de gestion possibles afin de sélectionner le plus adapté avant le transfert de la compétence « assainissement » à Charlieu Belmont Communauté, au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Au vu de l'étude réalisée par VDI (assistant à maîtrise d'ouvrage), le conseil municipal a décidé par délibération en date du 2 juillet 2021 de changer de mode de gestion en contractualisant jusqu'au 31 décembre 2026 un marché de « prestations de services ».

Un appel d'offres a été lancé. Trois candidatures ont été reçues. Après analyse du rapport des offres du 24 novembre et par délibération en date du 3 décembre 2021, le choix s'est porté, de nouveau, sur la société SUEZ.

Madame le Maire explique que le montant des surtaxes assainissement est perçu par Suez jusqu'au 22 février 2022. Dans le cadre du nouveau contrat « prestations de service », celui-ci devra être transféré à la commune qui règlera désormais les prestations directement à l'entreprise.

Le montant des surtaxes assainissement collectif perçues par Suez en 2021 était de :

- Abonnement semestriel : 26.61 €
- Le m3 : 1.253 €

Il convient d'ajouter ces montants aux surtaxes qui étaient perçues par la commune en 2021, à savoir :

- Abonnement semestriel : 10 €
- Le m3 : 0.60 €

A compter du 23 février 2022, le montant des surtaxes assainissement qui seront perçues par la commune seront donc de :

- Abonnement semestriel : 36.61 €
- Le m3 : 1.853 €

Les sommes ne sont pas réévaluées pour 2022.

En ce qui concerne le forfait pluvial annuel qui sera versé du budget général au budget assainissement pour la gestion des eaux pluviales, son montant est fixé pour les années 2022 et suivantes à 4 000 €.

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré :**

- . Autorisent le transfert des surtaxes assainissement de Suez à la commune,
- . Fixent le forfait pluvial à 4 000.00€,
- . Autorisent Mme le maire à signer tous documents liés à ce transfert,
- . Précisent que la prise d'effet est le 23 février 2022.

### **Compte rendu de la dernière réunion intercommunale**

Laurent Vaginay, 1<sup>er</sup> adjoint prend la parole pour résumer une réunion. Celle-ci comportait six points à l'ordre du jour :

- Compétence SPANC, Service Public d'Assainissement Non Collectif  
297 contrôles effectués en 2021. Il est rappelé que lors d'une vente, le système d'assainissement doit être aux normes afin d'assurer la protection de l'environnement et la salubrité publique, et dans le cas contraire, l'acheteur doit procéder à la mise aux normes dans l'année qui suit.
- Compétence Boues, une prospection est en cours pour trouver de nouveaux terrains agricoles aptes à l'épandage est en cours sur le territoire intercommunal,
- Compétence assainissement
- Inventaires et contrôles réglementaires
- Géoréférencement eau potable
- Avancement du transfert de compétences assainissement et travail à venir sur les règlements de service.

### **Etude extension Bussy Ronchevol**

Les devis du bureau d'étude et du géomètre ont été validés.

Le relevé topographique va débuter à partir 15/02/2022 sur les parcelles concernées après avis aux propriétaires.

Le 16/02/2022 aura lieu, sur site, une deuxième intervention avec la société SUEZ afin de recenser les maisons potentiellement raccordables au réseau collectif dans ce nouveau schéma.

## 2. Voirie

Un programme de travaux concernant différents chemins et fossés pour la période de février est présenté par Julien Desporte. Elodie, du fait des vacances scolaires aura plus de temps à consacrer pour ces chantiers.

Isabelle Dugelet évoque le courrier d'un administré, une réponse sera faite et une rencontre en mairie proposée.

Elle informe également le conseil de l'avancée du dossier Barnay. Lors des derniers échanges, Mr Barnay s'oppose à la coupe des arbres. Le dossier avance malgré tout, la commune a rencontré la police de l'eau.

Le Département du Rhône répond négativement pour la réfection de la voie départementale 58 suite au courrier de Madame le Maire relatant différentes réclamations. Il ne considère pas cette route prioritaire pour travaux suite à l'étude menée par ses services.

## 3. Ecole/ Péri-scolaire

Stéphanie Narboux conseillère déléguée à la vie scolaire et périscolaire, petite enfance, évoque le début de cette année. Celui-ci a été assez difficile pour les enseignants, les élèves, les parents, le service périscolaire avec l'application toujours en vigueur de protocoles et règles anti-COVID. De nombreux cas positifs ont été détectés et ont engendrés des fermetures de classes, et une adaptation quotidienne.

La directrice en charge de la gestion financière et administrative, Yvette Guénat, a annoncé sa démission prochaine après préavis de deux mois.

Isabelle Dugelet complète cette information en annonçant l'arrivée d'Aurélié Pralus dans le cadre d'un PEC, Parcours Emploi Compétences et le départ d'Audrey Chemarin, également présente au sein du périscolaire avec ce type de contrat. Cette démarche permet d'accompagner et de former des jeunes, tout en bénéficiant d'aide de l'Etat.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention signée avec l'association et les engagements de chacune des parties.

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement signée avec l'accueil de loisirs périscolaire « les Touchatous », il est précisé que la commune de LA GRESLE facturera les dépenses de personnel et de frais de fonctionnement au périscolaire.

Pour l'année 2020, la commune a versé deux acomptes de 10 000 €uros, puis le solde en N+1 au regard du compte de résultat, d'un montant de 3 200.00€,

Cependant, seuls les acomptes de 40 et 30% ont été facturés, le solde après le compte administratif n'a pas été établi. Il est donc nécessaire de régulariser cela afin que les comptes de chacune des parties soient justes.

Le solde 2020 est le suivant :

Total frais annuel du périscolaire	57 248.66
1 <sup>er</sup> acompte, payé	27 106.00
2 <sup>ème</sup> acompte, payé	20 329.00
<u>Solde 2020 à payer</u>	<u>9 813.66</u>

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré :

- . approuvent la facturation du solde communal 2020 d'un montant de 9 813. 66€,
- . autorisent Mme le Maire à signer tous documents nécessaires.

#### 4. Vie associative

Demande de subventions de deux associations emblématiques de la commune :

##### **Amicale Boules,**

Isabelle Dugelet présente la demande du club de boules. Cette association de 19 licenciés est présente sur La Gresle depuis de nombreuses années. Elle utilise un terrain privé mit gratuitement à disposition et est donc une des rares associations qui ne bénéficie pas de structures communales. Comme l'année dernière, leurs recettes ont été fortement impactées par les restrictions dues à la pandémie COVID. Un seul concours a pu se dérouler.

Le conseil propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 300€, ce montant est validé.

##### **Etoile La Gresle,**

Comme de nombreux clubs, cette association, du fait de la crise sanitaire, n'a pu organiser suffisamment d'évènements générant des recettes. Un cercle de basket est à changer. Le conseil propose de participer pour un montant de 430, 00€ HT, cela est accepté.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2022.

Michael Vermorel, 1<sup>er</sup> adjoint prend la parole pour informer le conseil sur le renouvellement du dispositif de la Région concernant la mise à disposition gratuite d'un mini - bus pour les clubs sportifs régionaux. Un dossier a été déposé par notre club de basket local.

#### 5. Commerce / économie,

Installation orthophoniste et accessibilité

Comme évoqué lors d'un précédent conseil, un projet d'installation d'un cabinet d'orthophonie au rez de chaussée d'une habitation a été déposé. L'accessibilité est un point important de ce dossier. De nombreux échanges avec le service ADS de la communauté de communes, la commission de sécurité et d'accessibilité du Département ont eu lieu. Il est nécessaire qu'une solution soit apportée, tel qu'une rampe amovible, qui sera fournie par le professionnel.

Il s'agit d'un projet très enthousiasmant pour la commune, qui souhaite évidemment accompagner ce dossier, en faisant quelques aménagements de trottoir et sécurité à proximité.

Madame le Maire a échangé et demandé des conseils sur ce dossier au cabinet Réalités. Le conseil valide l'étude à effectuer.

## 6. Communauté de communes

Stéphanie Narboux qui a participé à plusieurs réunions évoque la nouvelle CTG, Convention Territoriale Globale, qui vient d'être signée pour la période 2022/2025.

La CTG est une démarche qui vise à :

- définir un cadre politique de développement des territoires ;
- renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Elle se concrétise par la signature d'une convention, se substituant à terme à tous les contrats enfance-jeunesse (Cej), entre notamment la Caf et de nombreux partenaires (conseil départemental, MSA, CARSAT, communauté de communes....).

La Ctg s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et permet l'identification des priorités et la définition des moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

La Ctg facilite le rééquilibrage territorial des équipements, pour assurer un accès à tous à des services complets, innovants et de qualité.

De ce travail collaboratif, rendant compte des réalités de territoire sur le champ du social, se sont dégagés 4 axes :

- . Services aux familles
- . Les jeunes
- . Population les plus fragiles
- . Animation de la vie locale

Afin de travailler avec des élus de toutes les communes, il est demandé de désigner des délégués du conseil municipal pour le comité de pilotage de cette convention :

Sont désignés :

Titulaire : NARBOUX Stéphanie  
Suppléant : CHARLES Ghislain

### **Comité consultatif urbanisme dont SCoT, nomination de délégués**

Sont désignés en qualité de délégués du conseil municipal pour le comité consultatif urbanisme :

Titulaire : VAGINAY Laurent  
Suppléant : VERMOREL Michaël

Ce comité est très important car le SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale détermine les règles d'urbanisme et « notre droit à construire » pour le futur.

Le conseil a pris connaissance du rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation (taxe professionnelle) qui est consultable en mairie. Les attributions sont stables malgré des prises de compétences intercommunales.

## **Retours des diverses commissions intercommunales :**

Marcel Feraille délégué au comité consultatif déchets ménagers prend la parole. Il informe que dès 2023, le ramassage des bacs sera effectué 2 fois par mois. Incitation au tri, économie d'énergie pour les camions...Le constat est fait que la moyenne de sortie du bac est d'une fois par mois.

Les bio déchets sont également évoqués, avec la possibilité de mise en place d'un compost collectif. La commune veut essayer, chacun semble enthousiaste mais cela nécessitera un maitre composteur et que chacun respecte les règles « d'un bon compost ». Pour information, le guide des déchets est toujours téléchargeable sur le site de la mairie.

### **7. Budget**

Règlement d'une facture de 111€ pour la société Performance, une délibération est nécessaire pour la trésorerie.

Préparation budget : état des emprunts, résultat provisoire du compte administratif. Des emprunts seront terminés en 2023 et 2024, cela va donner de l'oxygène pour de nouveaux projets.

Une liste de projets commence à se dessiner pour 2022.

### **8. Projet Lardet**

La subvention CPER « foncier friches » de 99 000€ demandée depuis 2020 à la région vient d'être accordée. Il va donc être possible de lancer le permis de construire valant permis de démolir et lancer la 1<sup>ère</sup> phase de de travaux, dépollution, déconstruction. Pour la suite, il n'a pas toujours pas de réponse de la Région. Les enveloppes ne seraient pas déterminées.

### **9. Divers**

Infos gendarmerie, Mme le maire évoque la visite des gendarmes de notre secteur afin d'évoquer les interventions de 2021.

La taxe sur les logements vacants est évoquée. En effet, il existe la possibilité de mettre en place ce type de taxe. Cette mesure a pour objectif d'inciter les propriétaires à proposer les logements vides sur le marché locatif, ou les mettre en vente pour éviter une dégradation du parc immobilier.

Natacha Maguet, conseillère déléguée à la communication, patrimoine et vie associative, excusée lors de ce conseil a effectué le tirage au sort avant le conseil. Mr et Mme Mercier Sylvain ont gagné une boîte de biscuits personnalisée. L'équipe municipale remercie tous les participants.

### **Tour de table**

- Laurent Vaginay évoque une formation sur la gestion de crise réalisée par le SDIS 42 au Cergne. Coralie Comte, Michael Vermorel et Florent Polloce ont également participé et trouvé cette journée très enrichissante.

Un plan communal de sauvegarde est en cours d'élaboration. C'est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

Le but est de diagnostiquer les éventuels risques, recenser les moyens techniques et humains pour pouvoir y faire face plus sereinement.

Joffrey Deletre explique à l'assemblée que l'animation musicale prévue à l'Ehpad à été annulé. Une boîte de gâteaux personnalisée a donc été offerte à tous les résidents, dans l'attente d'une reprogrammation.

Laurent Vaginay prend la parole pour relater la visite d'une chargée de la protection au titre des monuments historiques & conservatrice des antiquités et objets d'art dans notre église. C'est un patrimoine précieux que nous devons conserver, restaurer.

Un cahier des charges technique est en cours afin de demander des devis, en lien avec la paroisse.

**Fin du conseil municipal à 23h40**

**Prochain conseil vendredi 04 mars 2021, 20h30**